

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

CHARGÉ DE FONCTIONS PAR INTÉRIM

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté n°01/2024 du 29 février 2024 portant organisation des services départementaux,

Le Président du Conseil départemental,

Considérant que le poste de chef de service est vacant au pôle solidarités – direction de l'enfance et de la famille – service départemental de l'accueil familial.

Sur proposition de madame la Directrice générale des services départementaux.

ARRÊTE :

Article 1 :

Madame Virginie Douvrin, attaché territorial, exercera les fonctions de chef de service par intérim au pôle solidarités – direction de l'enfance et de la famille – service départemental de l'accueil familial, du 1^{er} février 2024 au 30 avril 2024.

Article 2 :

Cet arrêté sera publié sur le site internet du Département.

Arras, le 30 mai 2024
Pour le Président du Conseil départemental,



Signé électroniquement par
Caroline MEZIERE
Directrice des ressources humaines

Ampliations destinées à :

- Préfecture du Pas-de-Calais (contrôle de légalité)
- Madame la Payeuse départementale du Pas-de-Calais
- Madame Virginie Douvrin (Mle : 15252)
- Direction de l'accompagnement juridique

Accusé de réception en préfecture
062-226200012-20240430-RH15252CD0524-AI
Date de télétransmission : 24/06/2024
Date de réception préfecture : 24/06/2024

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental dans les deux mois suivant sa notification ou son affichage et/ou publication. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif de Lille, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux.